

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements identiques, n<sup>os</sup> 66 rectifié et 161, deuxième rectification.

La parole est à M. le rapporteur général, pour soutenir l'amendement n° 66 rectifié.

**M. Gilles Carrez**, *rapporteur général*. Je laisse le soin à M. Bouvard, signataire d'un amendement identique, de donner les explications.

**M. le président.** La parole est donc à M. Michel Bouvard, pour soutenir l'amendement n° 161, deuxième rectification.

**M. Michel Bouvard.** Cet amendement entend répondre au problème de la limitation à cinquante du nombre des associés ou actionnaires pour les holdings ISF. Nous considérons que ce plafond est aujourd'hui devenu un handicap, et c'est là un point de désaccord avec le Sénat.

Un autre amendement porte sur les fonds investis par les holdings constituées de cent associés ou actionnaires. Depuis que le plafond a été ramené à cinquante, une incertitude porte sur les fonds constitués avant la révision législative.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Christine Lagarde**, *ministre de l'économie*. Le Gouvernement est favorable et lève le gage.

*(Les amendements identiques n<sup>os</sup> 66 rectifié et 161, deuxième rectification, modifiés par la suppression du gage, sont adoptés.)*

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements identiques, n<sup>os</sup> 67 rectifié et 84.

La parole est à M. le rapporteur général, pour soutenir l'amendement n° 67 rectifié.

**M. Gilles Carrez**, *rapporteur général*. Cet amendement vise à porter de six à douze mois le délai permettant de bénéficier d'une déduction du fait de la modification des seuils applicables aux holdings. Il nous semble que cette modification ne pose aucun problème.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Bouvard, pour soutenir l'amendement n° 84.

**M. Michel Bouvard.** Défendu.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Christine Lagarde**, *ministre de l'économie*. Le Gouvernement est favorable et lève également le gage.

*(Les amendements identiques n<sup>os</sup> 67 rectifié et 84, modifiés par la suppression du gage, sont adoptés.)*

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements identiques, n<sup>os</sup> 86 rectifié et 470.

La parole est à M. Olivier Carré, pour soutenir l'amendement n° 86 rectifié.

**M. Olivier Carré.** Cet amendement a pour but d'élargir l'accès aux fonds d'investissement de proximité, fonds communs de placement dans l'investissement et autres aux titres donnant accès au capital et non pas simplement aux actions, même transformées à partir d'obligations convertibles.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Bouvard, pour soutenir l'amendement n° 470.

**M. Michel Bouvard.** Défendu.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Gilles Carrez**, *rapporteur général, rapporteur*. Avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Christine Lagarde**, *ministre de l'économie*. Même avis.

**M. Olivier Carré**. Je retire l'amendement.

**M. Michel Bouvard**. Moi de même.

(Les amendements n<sup>os</sup> 86 rectifié et 470 sont retirés.)

**M. le président**. Je suis saisi d'un amendement n° 68 rectifié. La parole est à M. Gilles Carrez, rapporteur général.

**M. Gilles Carrez**, *rapporteur général*. Cet amendement tend à étendre la réduction de l'ISF aux associations reconnues d'utilité publique. C'est un problème que nous avons déjà examiné lors de la loi TEPA. Dès l'origine avait été évoqué le fait que ces associations qui travaillent dans le domaine de la création et de l'accompagnement d'entreprises ne pouvaient pas bénéficier du mécanisme de la réduction de l'ISF.

**M. le président**. Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Christine Lagarde**, *ministre de l'économie*. Le Gouvernement n'est pas favorable à cet amendement pour une raison assez simple : nous souhaitons réserver le mécanisme ISF-PME au financement et au renforcement du financement des petites et moyennes entreprises, et non en étendre démesurément le champ, en particulier en direction d'associations reconnues d'utilité publique de financement et d'accompagnement de la création et de la reprise d'entreprises dont la liste serait à fixer par décret. Nous devons essayer de cibler ce mécanisme au maximum sur le tissu économique, sur les entreprises, et ne pas commencer à ouvrir des brèches, sinon nous ne compterons plus les associations en faveur desquelles de très bons plaideurs voudront étendre le mécanisme. Il me semble au contraire qu'il faut lui conserver sa pureté, qu'il serve à financer les petites et moyennes entreprises, et rien d'autre.

**M. le président**. La parole est à M. Michel Bouvard.

**M. Michel Bouvard**. Je saisis bien votre crainte, madame la ministre, d'ouvrir des brèches. L'administration du ministère des finances avance d'ailleurs assez souvent cet argument, ce qui peut se comprendre. En l'occurrence, nous sommes face à des réseaux parfaitement identifiés et nous proposons justement d'en fixer la liste par décret pour éviter la contamination. Réseau Entreprendre, France Active et l'Association pour le droit à l'initiative économique sont des structures qui accompagnent la création d'entreprise – expertise des dossiers en amont, mise à disposition des créateurs de chefs d'entreprise bénévoles, systèmes de prêts d'honneur. Ces structures sont d'ailleurs aujourd'hui financées en partie par des organismes publics et elles présentent une véritable valeur ajoutée. Nous sommes en cohérence avec le désir de conforter des PME, de développer des entreprises. J'ajoute que souvent des financements d'État, de la Caisse des dépôts, accompagnent ces réseaux. On le voit bien aujourd'hui, face à la demande qui s'accroît, ces financements ne sont pas suffisants. C'est par ailleurs une façon de renforcer la validation économique en permettant justement aux holdings ISF, à un certain nombre de fonds, de s'investir dans ce travail. Nous avons en même temps un transfert de fonds, de ressources, et un transfert de savoir-faire et de compétences. Il serait dommage de ne pas ouvrir cette possibilité, c'est pourquoi je me permets d'insister, monsieur le président, malgré l'heure avancée de nos travaux.

**M. le président**. L'heure avancée n'empêche pas le débat, surtout lorsque l'on traite de sujets importants.

La parole est à M. Charles de Courson.

**M. Charles de Courson**. Madame la ministre, faites un geste pour la bonne cause. Laissez les gens donner à ces structures, s'ils le veulent. Seront-ils nombreux d'ailleurs ? Le risque de dérive, de surcroît, est inexistant puisque vous-même habiliterez les associations. Franchement, il ne s'agit là que d'une petite mesure qui va dans le bon sens.

**M. le président**. La parole est à M. Gérard Bapt.

**M. Gérard Bapt**. Je souscris aux propos de Michel Bouvard et Charles de Courson, d'autant plus que je préside un comité de bassin d'emploi qui soutient la création d'entreprises. Vous voulez conserver la pureté du dispositif par lequel certains pourraient échapper à l'impôt sur la fortune en renforçant les fonds propres des PME. Au fond, les réseaux de ce type rejoignent l'intention des *business angels* dont vous avez loué les initiatives, madame la ministre. Parce que la création d'entreprise souffre et que, surtout en période de crise, les créateurs sont souvent des demandeurs d'emploi, quand ils ne sont pas allocataires sociaux, vous devriez faire le geste réclamé par MM. Bouvard et de Courson.

**M. le président**. La parole est à M. Jérôme Chartier.

**M. Jérôme Chartier.** Les organismes qui bénéficient de ce mécanisme sont finalement assez nombreux, en tout cas ceux participant à l'effort en faveur de la recherche et de l'insertion des personnes : établissements de recherche et d'enseignement supérieur, fondations, entreprises, ateliers et chantiers d'insertion, entreprises adaptées, agence nationale de la recherche et associations intermédiaires. Y ajouter les associations qui vont aider à la création d'entreprises en France, comme le réseau France Initiative, pour leur permettre de bénéficier du dispositif ISF serait bienvenu. Je ne pense pas que cette mesure serait très coûteuse, même si je n'en suis pas sûr, mais en tout cas elle compléterait parfaitement le dispositif recherché s'agissant de l'encouragement à la création et pourquoi pas, à terme, la reprise d'entreprise. Je rappelle que la commission des finances a adopté cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Christine Lagarde, ministre de l'économie.** Il me semblait logique de réserver la déduction au titre de l'ISF au financement des petites et moyennes entreprises ainsi qu'à un certain nombre des organismes dont nous avons délimité le champ lors du vote de la loi de finances à l'époque, et de réserver l'avantage de la déduction d'impôt sur le revenu de 66 % dans la limite de 20 % du revenu lorsque l'on donne à une association. Donc déduction d'impôt sur le revenu au titre de l'association, déduction d'ISF au titre de la PME. C'était plus logique. Cependant, si vous souhaitez en élargir le champ, je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

**(L'amendement n° 68 rectifié est adopté.)**